



COMITE DIRECTEUR DE LA CULTURE

CDCULT-BU(2011)LD

22 juillet 2011

10^e Réunion du Bureau

Paris, 8 juillet 2011

Bureau du Conseil de l'Europe, locaux de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe,
Salle Claudius Petit, 55 avenue Kléber,

Liste des décisions

A. OUVERTURE DE LA RÉUNION PAR LA PRÉSIDENTE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Bureau:

- **remercie** la Présidente pour ses déclarations liminaires à l'ouverture de la 10e réunion du Bureau et adopte l'ordre du jour;

[CDCULT-BU\(2011\)OJ1prov](#)

B. NOUVELLES STRUCTURES POUR LES ACTIVITES INTERGOUVERNEMENTALES DU CONSEIL DE L'EUROPE DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE – MANDAT PROPOSE PAR LE CDCULT POUR LE NOUVEAU COMITE MIS EN PLACE EN 2012

[CDCULT-BU\(2011\)01rev](#)

[CDPATEP\(2011\)23rev2](#)

[CDCULT-BU\(2011\)07rev](#)

[CDCULT\(2011\)17rev](#)

[CDCULT-BU\(2011\)08](#)

Le Bureau :

- **remercie** le Directeur de la Culture et du Patrimoine culturel et naturel pour sa présentation générale sur la réforme en cours au sein du Conseil de l'Europe, notamment la restructuration du Secrétariat et les mécanismes du travail intergouvernemental ;
- **prend note** des progrès réalisés dans l'élaboration du mandat du nouveau comité qui combinera les structures existantes du CDCULT et du CDPATEP à partir de 2012, ainsi que du calendrier en vue de la finalisation de ce mandat ;
- **propose** un certain nombre de reformulations dans le projet de mandat et demande au Secrétariat de veiller à en tenir compte, dans la mesure du possible, dans la version finale du mandat ;
- **propose** de nommer le nouveau comité « Comité directeur de la culture, du patrimoine et de la diversité ».

C. QUELQUES PROJETS PRECIS

1. Convention européenne sur la protection du patrimoine audiovisuel

[CDCULT-BU\(2011\)04](#)

Le Bureau:

- **prend note** de la mise à jour donnée par le Secrétariat par rapport au suivi de la Convention européenne relative à la protection du patrimoine audiovisuel, en particulier la préparation de la grille de collecte de données afin de rassembler les informations les plus récentes concernant la protection du patrimoine audiovisuel de tous les Etats membres et de contribuer à la plus large promotion de la Convention européenne relative à la protection du patrimoine audiovisuel ;
- **encourage** les Etats membres à répondre à cette grille qui seront mises à la disposition des usagers et des gouvernements pour répondre à leurs besoins en matière d'information au moyen du système d'information du Compendium ;
- **appelle** les membres du CDCULT à continuer leur soutien à la Convention européenne sur la protection du patrimoine audiovisuel par des contributions volontaires ou en nature, par

exemple, en soutenant la préparation d'un court métrage pour promouvoir la Convention et inciter davantage d'Etats membres à la signer et à la ratifier ;

- ***remercie** les autorités hongroises pour l'accueil de la deuxième réunion du Comité permanent de la Convention européenne relative à la protection du patrimoine audiovisuel en Septembre 2011 à Budapest.*

2. Convention européenne sur la coproduction cinématographique et sa révision éventuelle

CDCULT-BU(2011)02

Le Bureau :

- ***prend note** de la mise à jour faite par le Secrétariat sur l'évaluation et la révision éventuelle de la Convention européenne sur la coproduction cinématographique en tenant compte de l'évolution récente du secteur concerné ;*
- ***donne son accord de principe** sur la procédure de sélection de consultant externe pour la réalisation d'une étude qui résumera brièvement la mise en œuvre de cette Convention ;*
- ***appelle** les membres du CDCULT à soutenir davantage cet exercice et proposer des noms d'experts qui analyseront les résultats de l'étude et formuler, si nécessaire, des recommandations et propositions de texte révisé ;*
- ***invite** les délégués du CDCULT à prêter leur concours au projet de révision de la Convention par des contributions volontaires ou en nature, par exemple en accueillant une réunion du groupe d'experts, et à informer le Secrétariat de leurs intentions à cet égard.*

3. Activités futures sur les droits culturels

CDCULT-BU(2011)03rev

Le Bureau :

- ***prend note** de la mise à jour effectuée par le Secrétariat sur les travaux futurs du Comité en matière de droits culturels et se félicite tout particulièrement de la contribution conceptuelle apportée notamment par le rapport « Vivre ensemble – Conjuguer diversité et liberté dans l'Europe du XXI^e siècle » du Groupe d'éminentes personnalités du Conseil de l'Europe et par un document de réflexion d'expert sur les politiques de renationalisation en Europe ;*
- ***encourage** les délégués du CDCULT à étudier le rapport du groupe d'éminentes personnalités et autres textes pertinents pour informer et préparer une nouvelle phase des thèmes de droits culturels dans le programme de travail culturel du Conseil de l'Europe ;*
- ***appelle** les membres du CDCULT à soumettre leurs propositions d'actions concrètes et suggestions pour le suivi au Secrétariat;*
- ***décide** de continuer cette activité importante par le biais d'un groupe de travail électronique du Bureau, également ouvert aux membres du CDPATEP, jusqu'à ce que le nouveau comité directeur soit opérationnel en 2012, de manière à assurer le suivi ;*
- ***appelle** les membres du CDCULT à envisager de nouvelles ressources, à savoir des contributions volontaires, pour les travaux futurs du Comité sur les droits culturels.*

4. Examens de la politique culturelle de la Turquie et la Fédération de Russie

CDCULT-BU(2011)10

Le Bureau :

- ***regrette** l'absence d'informations sur les progrès concernant le projet révisé du rapport national de la Turquie et rappelle qu'il souhaiterait voir cet exercice aller à son terme ;*

- **se félicite** des progrès réalisés au sujet de l'examen de la politique culturelle de la Fédération de Russie et se réjouit de la réunion prochaine des autorités nationales et régionales, des chercheurs et des experts à Strasbourg en octobre 2011.

5. Prochaine conférence ministérielle (automne 2012)

CDCULT-BU(2011)05

CDCULT-BU(2011)09

Le Bureau :

- **se félicite** de la proposition de la Fédération de Russie d'accueillir une Conférence des ministres de la Culture du Conseil de l'Europe à Moscou à l'automne 2012 ;
- **invite** le gouvernement de la Fédération de Russie à réviser le projet de concept initial à la lumière des discussions ayant porté à la fois sur le contenu et sur les impératifs spécifiques du calendrier ;
- **propose** de suivre cette question jusqu'à ce que le nouveau comité directeur soit opérationnel en 2012, afin de garantir la coordination régulière de la planification de cette conférence ministérielle tout au long de la période de transition.

6. Réponse du CDCULT à la Recommandation 1962 de l'APCE

CDCULT-BU(2011)06

Le Bureau :

- **approuve** le texte final de la réponse du CDCULT à la Recommandation 1962 (2011) de l'APCE et demande au Secrétariat de veiller au suivi avec les organes compétents du Conseil de l'Europe, selon les besoins.

D. DIVERS

Le Bureau :

- **prend note** avec intérêt du document de réflexion « *The Impact of the New Nationalism and Identity Politics on Cultural Policy-Making in Europe and Beyond* » (CDCULT-BU(2011)11) élaboré par un expert indépendant et propose de l'examiner dans le cadre des futures activités du Comité en matière de politique culturelle ;
- **décide** d'assurer le suivi des travaux en cours du Comité par voie électronique jusqu'à ce que le nouveau comité directeur soit opérationnel en 2012 ;
- **se félicite** des échanges actuels entre le président du CDPATEP et le CDCULT en vue de garantir une mise en œuvre optimale du nouveau mécanisme de travail intergouvernemental dans les domaines de la culture, du patrimoine et du paysage.

E. FIN DE LA REUNION

La Présidente clôt la réunion en remerciant les délégués et le Secrétariat pour le travail constructif et efficace réalisé par le Comité ces dernières années, et espère qu'il continuera à porter ses fruits à l'avenir.